

A&J TECH CONSULTING

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital social de 1000 euros

Siège social : Appartement 134 - 18 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN

932 213 770 RCS CRETEIL

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 22 mai 2026

Le 22 mai 2026, à 10h00, au siège social de la société,

Monsieur Achraf JEROUANE, associé unique de la société A&J TECH CONSULTING , Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1000 euros, ayant son siège social au Appartement 134 - 18 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 932 213 770, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Constatation de l'apport de titres
- Modification des statuts
- Changement de Président
- Pouvoirs pour formalités

Première décision

CONSTATE qu'aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20 mai 2026, Monsieur Achraf JEROUANE a fait apport à la société A&J TECH CONSULTING GROUP (« la société bénéficiaire »), Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 120 000 euros, ayant son siège social situé Appartement 134 - 18 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN immatriculée sous le numéro 105 294 318 RCS CRETEIL, des 1000 actions qu'il détenait au sein de la Société.

Il prend acte du dépôt d'un original du contrat d'apport au siège social le 20 mai 2026.

Deuxième décision

« Article 7 — CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1000 euros.

Il est divisé en 1000 actions de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 1000, attribuées intégralement à :

— A&J TECH CONSULTING GROUP, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 120 000,00 euros, ayant son siège social Appartement 134 18 Rue Etienne Dolet 94230 Cachan, immatriculée sous le numéro 105 294 318 RCS Créteil, à raison de 1000 actions numérotées de 1 à 1000. »

Le reste de l'article reste sans changement.

Troisième décision

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Achraf JEROUANE de ses fonctions de Président avec effet au 22 mai 2026.

Il nomme, à compter de la même date, la société A&J TECH CONSULTING GROUP, Société à responsabilité limitée à associé unique ayant son siège situé Appartement 134 18 Rue Etienne Dolet 94230 Cachan, immatriculée sous le numéro 105 294 318 RCS Créteil, en qualité de Présidente pour une durée indéterminée.

La société A&J TECH CONSULTING GROUP exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, la Présidente assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers. Elle est investie dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

La Société A&J TECH CONSULTING GROUP, représentée par Monsieur Achraf JEROUANE en sa qualité de Gérant, déclare accepter le mandat de Présidente qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire ce mandat.

Quatrième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.